

Décision

Générale

colonial

Décision n° 496 Décisions concernant les Ministères

n° 496

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 avril 1962

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1962

Date du numéro
30 avril 1962

TEXTE INTÉGRAL

Le Classe Saïd Abdallah Saïd, Mle 2459, de la 2° Compagnie le Milice à Tadjoura arrivant en fin de contrat le 17 octobre 1962 est licencié pour raison disciplinaire pour compter du 1er mai 1962, l'intéressé qui totalise 1 an 6 mois et 14 jours de services effectifs dans la Milice de la C.ESS. ne peut prétendre à aucune indemnité. Les droits à solde, vivres et permission de l'intéressé seront liquidés par les soins de l'Agent spécial de la 2° Compagnie de Milice à Tadjoura. Le 2° Classe Saïd Abdallah Saïd, Mie 2459 sera rayé des contrôles de la Milice à compter du 1er mai 1962, il recevra le certificat de libération.